

## LIGUE D'ESCRIME DE BRETAGNE

### PROJET DE DEVELOPPEMENT

Objectif qualitatif: construire un projet de développement avec les clubs et les comités départementaux, aider les clubs méthodologiquement, techniquement, financièrement. Parallèlement, maintenir ou améliorer la qualité d'accueil en renforçant notre action sur les formations.

Objectif quantitatif: juin 2011: 2000  
juin 2012: 2300  
juin 2013: 2500  
juin 2014: 2800  
juin 2015: 3000  
juin 2016: 3300

Création de clubs: 11 (3 dans le 35, 4 dans le 56, 3 dans le 29, 1 dans le 22)

Compte tenu du faible taux de pénétration de l'escrime dans les trois départements de l'ouest (0,50 contre 1,30 dans le 35), malgré un très fort potentiel côtier avec: Brest 300 000, Lorient 190 000, Vannes 135 000, St Briec 90 000 (par comparaison au bassin Rennais: 547 000 hab. environ 700 licenciés pour 8 clubs) et un centre Bretagne inexploité; compte tenu de la perfectibilité des actions scolaires (articulation école/club); compte tenu de la capacité de développement d'une forte majorité des clubs (même si certains clubs atteignent leur plafond dans leurs conditions actuelles de fonctionnement, ces chiffres ne sont pas utopiques. Un résultat significatif nous permettrait de donner à l'escrime bretonne le dynamisme et la pérennisation des emplois, la capacité d'action et le poids qu'elle mérite dans le paysage français (sachant que la Bretagne est la 1ère région sportive de France en licenciés: 1 million/3 millions d'habitants).

Notre programme de développement se décline par un ensemble de mesures produisant leurs effets par leur *complémentarité* et par *la conjonction des efforts des clubs, des comités départementaux et de la Ligue*, dans le droit fil de *la Charte de l'escrime bretonne*.

## **A/ Incitation à l'escrime scolaire et articulation école/club**

Cible prioritaire: primaires, cours élémentaire et moyen

1- activer les conventions signées avec les fédérations de sport scolaires: Usep, Unss, Ugsel

2- soutenir méthodologiquement les projets découverte et initiation à l'école:  
dossiers pédagogiques, contenus pédagogiques des cycles.

3- Aide financière incitative: 45 € / enfant adhérent au club à l'issue d'un cycle scolaire en première licence.

conditions: envoi à la ligue de la liste des élèves en début de cycle  
convention avec établissement scolaire  
programme pédagogique  
prévision d'une rencontre inter-classes ou inter-écoles avec le club

( 2 heures de scolaires par semaine pendant l'année permettent de réaliser 8 cycles de 6 séances, 8 classes concernées pour environ 200 élèves.)

4- Articulation école/club: co-organiser avec le club concerné les rencontres inter-classes ou inter-écoles.

La ligue et le comité départemental aident le club à organiser les rencontres de fin de cycle scolaire avec un cadre, une formule, le matériel nécessaire en totalité ou en complément.

Ces opérations sont essentielles pour déterminer la motivation des enfants les plus intéressés, ainsi que pour sensibiliser leurs familles à nos valeurs. Sans ces rencontres, on ne peut espérer obtenir de « retombées » significatives envers les clubs.

## **B/ Aide à la création de clubs**

La création de clubs d'escrime est indispensable au développement de l'escrime bretonne. Nous avons montré dans l'introduction au développement que le centre Bretagne pouvait être qualifié de friche et que les 3 départements de l'ouest devaient accroître le nombre de clubs (surtout le 56 et 29) et le nombre moyen de pratiquants par club.

Il s'agit de créer 11 clubs supplémentaires aux 27 clubs existants: 3 dans le 35, 4 dans le 56, 3 dans le 29 et 1 dans le 22.

La ligue se propose d'encourager, de soutenir et d'accompagner les créateurs de club.

La participation de la ligue à la création de club:

1- aide méthodologique (conseils, documentation, orientation)

2- offre des licences pour la 1ère année d'existence du club (sauf mutations)  
( Licence actuelle 49 € )

3 - prêt d'unités pédagogiques d'initiation pour les jeunes

4- aide financière à l'achat de matériel: 1000 € (aide sur 2 ans au plus, avec 2 paliers:  
500 € pour 10 adhérents + 500 € maximum à 20 adhérents.)

5- Offre de mutualisation des moyens pour l'encadrement à travers l'emploi d'éducateurs sportifs par les comités départementaux.

- Conditions:
- convention avec la commune ou l'intercommunalité ou un institution pour l'usage des locaux, et l'accès aux forums d'associations.
  - documents démontrant l'existence d'un projet d'escrime scolaire avec 2 écoles proches du club.
  - réalisation d'actions de publicité
  - ouverture de 2 heures d'activité/semaine et la prévision d'une possibilité pour 2 heures supplémentaires.
  - un seuil de 10 adhérents la 1ère année

### **C/ Croissance des clubs - Aide au développement des clubs**

Nous avons dit également dans l'introduction au développement que la majorité des clubs bretons possédaient une capacité réelle en terme de développement. Mais on peut aussi imaginer que ceux qui sont au maximum de leurs capacités fassent évoluer leur structure pour grandir.

Ce volet du chapitre développement repose sur une mesure principale assortie d'une adhésion participative à un ensemble de mesures d'animation: *le dispositif d'ancrage des nouveaux licenciés*; Le club aidé devra prévoir son propre dispositif à l'intention de tous les nouveaux (1ère année, 2ème année, 3ème année d'escrime)

1- Prime du montant de la licence, pour tout nouvel adhérent de « croissance »(pour autant que l'adhérent n'ait jamais été licencié.) cette prime sera versée au club à condition:

- que son effectif soit supérieur à l'effectif de l'année précédente, pour la première année du dispositif.
- Que son effectif soit supérieur au dernier effectif primé, pour les années suivantes.

Cette prime attribuée au club permet de:

- redistribuer une aide financière aux clubs en toute équité
- d'inciter et d'aider les clubs à rester attractifs ou à l'être davantage
- de lutter contre la part de pratiquants non licenciés

### Mesures d'ancrage des nouveaux pratiquants

La prime de croissance est assortie d'actions organisées par la ligue et les comités départementaux à l'intention des pratiquants débutants afin de lutter contre la volatilité de cette catégorie.

2- Rencontres 1ères armes - pour les nouveaux licenciés

On peut envisager pour cela 8 demi-journées à partager entre les 4 départements.

3- Rencontres 6 armes cadets pour les pratiquants ayant moins de trois ans de pratique.

Idem: 12 demi-journées à partager entre les 4 départements.

4- Les petits mousquetaires, rencontres pour les poussins et pupilles en 1ère et 2ème année au fleuret et au sabre ordinaire. 8 demi-journées à partager entre les 4 départements.